

Commune de BOOTZHEIM
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2017

Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 04/07/2017

Nmb de membres élus : 15

Nmb de conseillers en fonction : 13

Nmb de conseillers présents : 13

Nmb de procuration : 00

Etaient présents :

Mmes **KLEINDIENST** Catherine, **GIDEMANN** Caroline,
LUSTENBERGER Aude, **DOUCHE** Angélique, **WURTH**
Sophie et MM. **ROHMER** Clément, **FAHRNER**
Dominique, **GEIMER** Martial, **HEMRIT** Brice,
RIEGERT Olivier, **LEIBOLT** Alexandre, **MATHIS**
Benoît,

Etaient absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :
M. **RIEGERT** Olivier

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23/05/2017
2. Salle polyvalente : Avenant – Notification de marché – Etat d'avancement des travaux – Point financier
3. Ecole : Rythmes scolaires
4. Personnel communal
5. Subvention exceptionnelle
6. Travaux
7. Voirie
8. DIVERS & INFORMATIONS

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/05/2017

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2017 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

2. SALLE POLYVALENTE : AVENANT - NOTIFICATION DE MARCHÉ - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX - POINT FINANCIER

Suite à une mauvaise estimation du bureau d'étude, une poutre centrale supplémentaire doit être mise en place pour supporter et mieux répartir la charge de la toiture centrale. En contrepartie la poutre adossée au mur de scène n'est plus nécessaire et se voit déduite des prestations. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise HUNSINGER s'élève à 6 576.88 € HT, et représente 5.72% du marché dont 992,72 € HT de moins-value.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **APPROUVE** l'avenant de l'entreprise HUNSINGER pour un montant de 6 576.88 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Le lot 6 – Serrurerie a été dénoncé en décembre dernier suite à l'absence de dossier complet par l'entreprise SIGWALD. Suite à cela une consultation de plusieurs entreprises a été faite (5 au total : Serrurerie Boehrer – Serrurerie Otter – Métallerie Heim – Métallerie Sonntag – Ferronnerie Saylik). Après réception des offres, l'entreprise BOEHRER est la mieux placée et a transmis un dossier de candidature complet comprenant l'ensemble des pièces demandées. Le montant du marché est désormais de 28 550.00 € HT (contre 27 808.97€ HT précédemment pour SIGWALD – 741.03€ HT de différence positive).

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'offre transmise par l'entreprise BOEHRER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec cette société

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise DG Peinture de Marckolsheim, apprise de manière fortuite, il devenait urgent pour la continuité du chantier de trouver une nouvelle entreprise pour reprendre le lot 20 – Peinture.

L'entreprise SPITZ CROVISIER de Sundhouse pour un montant de 19 599.40 € HT était en concurrence avec l'entreprise DECOPEINT de Kilstett qui avait répondu à la consultation l'an dernier et proposait un tarif de 18 202.66 € HT.

Compte tenu de la différence de qualité des peintures utilisées, c'est l'entreprise SPITZ CROVISIER de Sundhouse qui a été retenue pour 19 599.40 € HT (contre 16 016.22 € HT précédemment pour DG PEINTURE – 3 583.18 € HT de différence positive).

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'offre transmise par l'entreprise SPITZ CROVISIER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec cette société

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Actuellement les travaux progressent normalement. Les menuiseries extérieures sont terminées. Les travaux d'isolation du bas sont terminés. Pour l'intérieur, l'entreprise JORT est intervenue pour la

pose des panneaux rayonnants et la ventilation double-flux. L'électricien a fait les réservations nécessaires et les plâtriers vont intervenir cette semaine.

Clément ROHMER, Premier Adjoint, présente le point financier de la salle.

3. ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES

Compte tenu des possibilités offertes par le décret 2017-1108, les rythmes scolaires peuvent revenir à la semaine de 4 jours. Suite au Conseil d'Ecole du 3 juillet dernier, 88% des parents sont favorables au retour de la semaine de 4 jours, avec 6h de cours par jour.

Un courrier a été fait à destination des Services Départementaux de l'Education Nationale pour informer que la commune était favorable à cette nouvelle organisation sur 4 jours. La Directrice a joint ce courrier au compte-rendu de la dernière séance du conseil d'école, pour permettre aux services du rectorat de prendre une position quant à cette modification d'horaire dès la prochaine rentrée scolaire.

Un avis favorable à compter de la prochaine rentrée a été réceptionné le vendredi 7 juillet.

4. PERSONNEL COMMUNAL

L'agent technique KNOERR Gilbert a informé la municipalité qu'il comptait faire valoir ses droits à la retraite à partir du 01 novembre 2017.

Nathalie SENGLER, l'ATSEM recrutée en août 2016, a pratiquement terminé son année de stagiaire. Elle a suivi la formation d'intégration en avril et mai dernier, nécessaire à sa titularisation et rempli les conditions pour être titularisée dans ses fonctions fin Août 2017.

Sarah STEIBLI va quitter ses fonctions d'agent administratif au 28 juillet prochain pour prendre le poste d'adjoint administratif à la commune de Mussig à temps plein. Un solde de tout compte ainsi qu'un certificat de travail seront établis.

De ce fait, Sabrina L'HOSTETE, sera amenée à effectuer des heures complémentaires pour permettre au service administratif de fonctionner correctement jusqu'au retour de l'agent titulaire, Anne-Pia KLEIBER mi-octobre 2017.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** la réalisation des heures complémentaires,
- **AUTORISE** le paiement de ces dernières.

ADOpte A L'UNANIMITÉ.

5. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La commune s'est vu sollicitée pour verser une subvention exceptionnelle à l'Association Vacances Sélestat, qui organise des séjours de vacances pour les enfants et les adolescents de différents horizons à destination de la France et ailleurs.

Les 2 enfants de la famille DEBENATH, Aaron et Ryan, souhaitent partir à Antibes pour 2 semaines, et c'est à ce titre que l'association nous a contacté. Elle ambitionne que la commune puisse aider financièrement la famille en versant une subvention directement à l'association.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCORDE** le principe d'octroyer une aide financière pour les vacances des jeunes Bootzheimois,
- **VALIDE** le montant de 100€ par enfant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le virement au compte de l'association.
- **SOUHAITE** que les enfants envoient une carte postale lors de leur séjour en signe de remerciement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La fondation du patrimoine, qui a pour objectif la sauvegarde du patrimoine communal (bâti, religieux, artisanal et naturel) en soutien aux communes par la recherche de fonds, a transmis à la commune son bulletin d'adhésion pour l'année 2017

Elle souhaite que la commune y adhère. Compte tenu du barème de cotisation indexé sur le nombre d'habitants, la cotisation annuelle s'élèverait à 75 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'adhésion à la fondation du patrimoine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à cette fondation et à verser le montant de la cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La Commune a été destinataire d'un mail de Mme LOSSER-TAGLANG, Psychologue RASED, qui intervient sur le secteur de la CCRM, nous interpellant sur ses conditions de travail, avec notamment l'impossibilité de se voir remplacer son ordinateur portable.

La CCRM souhaitait pouvoir lui en fournir un, mais compte tenu qu'elle n'a pas la compétence en matière d'éducation, il ne lui est pas possible de répondre favorablement à sa demande.

Par contre, les services de l'Inspection Académique de l'Education Nationale ont confirmés que les communes peuvent honorer la dépense, sans revêtir un caractère obligatoire.

A noter que Mme LOSSER-TAGLANG, exerce également ses compétences dans les communes limitrophes de Baldenheim et Mussig.

Le Président de la CCRM propose que l'acquisition de cet ordinateur soit prise en charge par les communes selon une clé de répartition financière basée sur la population.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECLINE** la participation de la commune à cet achat car la psychologue n'intervient que ponctuellement sur la commune mais peut mettre à disposition de cette personne un ordinateur pour assurer son travail lors de son intervention sur la commune.
- **PROPOSE** à cette dernière de se rapprocher de son employeur, à savoir l'Education Nationale, pour lui financer son outil de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. TRAVAUX

Les services de la mairie ont été interpellés par la locataire du 1^{ème} étage suite à une infiltration qui a eu lieu dans son appartement au niveau du plafond. Après recherches, il s'avère que la fuite provient de la noue de toit du second étage. L'entreprise ARTIZING de Artolsheim est intervenue rapidement pour solutionner le problème. Elle nous a fait part que le changement de la noue serait à envisager vu son état. Compte tenu que celle concernant la fenêtre de toit de l'autre côté, est également en mauvais état, un devis pour le remplacement des 2 noues a été demandé. Ce dernier nous a transmis sa proposition pour un montant de 1 466.00 € HT soit 1 759.20 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ARTIZING pour un montant de 1 466.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis pour autoriser les travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Lors de la précédente séance, il avait été évoqué la perte du terrain de jeu pour les jeunes suite à la construction de la nouvelle salle polyvalente. Après avoir pris attache auprès de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique), il se confirme que la zone des jardins familiaux pourrait permettre d'y allouer l'espace nécessaire aux jeunes. De plus la mise en place d'un but de football ne nécessite pas d'autorisation particulière et peut y être installé.

Actuellement Seul M. LEUTHNER d'Artolsheim y loue 3 parcelles (de 234 m², de 155 m² et de 162 m²). Si la commune souhaite récupérer l'usage de ces terrains elle doit le convoquer par Lettre Recommandée et lui exposer la situation (art. 6 du règlement intérieur – fin de l'attribution).

La Directrice de l'école, Aude LUSTENBERGER, précise qu'il serait également intéressant pour l'école de pouvoir utiliser une zone engazonnée pour y effectuer du sport, comme de l'athlétisme par exemple.

Un règlement d'utilisation de cet espace sera élaboré.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **ACCEPTE** d'allouer cette zone à la détente des jeunes de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à convoquer M. LEUTHNER pour récupérer l'usage des parcelles, compte tenu que ce dernier n'a effectué aucune plantation cette année,
- **CHARGE** Monsieur le Maire faire le nécessaire pour que le terrain soit mis en état pour qu'il puisse être rapidement utilisé à la fois par l'école et les jeunes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour information et action, la suppression du réseau de gaz de l'ancienne salle des fêtes, demandé par la Commune en vue de sa démolition et pour des raisons de sécurité, a été commandé à GDRF. Le coût de cette opération est de 1338.37 € qui seront facturés à la commune après les travaux.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis pour engager les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. VOIRIE

A l'horizon du futur périscolaire, la CCRM nous demande de réaliser des trottoirs (de 1.40 m de large) rue de Mackenheim pour permettre aux enfants de circuler en toute sécurité entre les deux communes de Mackenheim et Bootzheim.

Aussi les propriétaires des parcelles 78 – 80 et 506 de la section 4 en ont été informés par courrier.

La valeur d'indemnisation de ces terres peut être comprise entre 3 ou 6 € de l'are. L'arpentage sera réalisé aux frais de la commune et les transactions seront validées par acte administratif.

Les propriétaires du côté Est ont été également contactés pour qu'ils puissent effectuer les longrines afin de permettre également la réalisation des trottoirs de ce côté.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **ACCEPTE** de dédommager les propriétaires en leur versant une somme de 5€ de l'are,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser l'arpentage nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITÉ.

8. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police

La CCRM a la compétence en matière de gestion des aires des gens du voyage. De ce fait, le pouvoir de police s'y affairant est de droit, transmis au Président de la Communauté de Commune, si la commune ne se prononce pas. Cependant il existe la possibilité pour le Maire de conserver cette prérogative sur le territoire de sa commune. C'est pourquoi un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police du maire au Président de la CCRM en matière de gens du voyage a été pris par Monsieur le Maire.

B) Antenne Orange 4G

Des travaux seront réalisés au cours du mois de juillet 2017 sur l'antenne Orange de la Commune de Bootzheim, lui permettant d'émettre en 4G.

C) Cérémonie du 14 juillet

Cette année, après la cérémonie, le pot de l'amitié se déroulera à l'école et non pas à la salle. Les invitations sont parties et le secrétariat attend désormais le retour des jeunes diplômés pour finaliser l'organisation.

D) Emploi Saisonniers

Trois jeunes seront en renfort des agents techniques pour la période du 10 juillet au 01 septembre de 9h à 11h. Il s'agit de PIERRE Julien, GUDEN Arife et FAHRNER Dorian.

E) Maisons Fleuries

Le passage annuel sera effectué le 25 juillet 2017.

F) SDEA

Le rapport d'activité 2016 est disponible en mairie pour être consulté aux heures d'ouverture du secrétariat.

Aude LUSTENGERGER, Directrice de l'école élémentaire, remercie le Conseil pour la subvention qu'il a versé pour le voyage à Plazac, qui s'est déroulé fin juin. Les échanges se sont bien passés et la correspondance entre les deux écoles, malgré le changement de l'équipe enseignant de Plazac, devrait être maintenue. Les enfants, comme les adultes sont ravis de leur voyage.

Dominique FAHRNER revient sur l'urgence de formuler un courrier à destination du Sous-Préfet et autres organismes concernés suite aux nuisances réalisées par les daims sur la forêt et culture du ban communal.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22h20.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait à BOOTZHEIM, le 11 juillet 2017
Le Maire, Georges BLANCKAERT

